



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MARCHE DE SERVICES 2021-02-EPL-02-SYSTEMES D'IMPRESSION/REPRODUCTION POUR LE LEGTA, LE CFPPA ET LA HALLE TECHNOLOGIQUE

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Objet du marché :

**Location et maintenance durant 60 mois de huit matériels d'impression /reproduction pour le LEGTA de Pau-Montardon , le CFPPA et la halle Techno dont un matériel sur le site d'Ostabat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Pouvoir adjudicateur:

**-EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques**

Représenté par Monsieur SOMMER Guy, Directeur de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques.

### **1.1 Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance de huit matériels d'impression/reproduction pour le LEGTA de Pau-Montardon , le CFPPA et la halle technologique

La prestation comprend :

- La livraison et la mise en service du matériel avec connexion au réseau informatique existant en collaboration avec le technicien informatique de l'établissement
- La maintenance du matériel préventive et curative dans les conditions décrites
- La formation sur site des personnels (présentation du matériel et de la documentation technique, fonctionnement, opérations de maintenance courante dont la création de comptes et droits accordés aux utilisateurs ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien)
- La fourniture des consommables (toners et agrafes sauf le papier)
- La documentation technique en français
- A l'issue du marché, le titulaire s'engage à faire enlever le matériel existant à ses frais, une semaine au plus tard après la livraison des nouveaux matériels

Les montants financiers de la prestation seront fermes sur la durée du marché.

Le début de la prestation est fixé au 1<sup>ER</sup> octobre 2021

### **1.2 Décompositions des lots**

La prestation de ce marché ne comprend qu'un seul lot.

Toutefois, la facturation devra être dissociée pour les trois entités (LEGTA-CFPPA et Halle Technologique)

### **1.3 Variantes et options**

Les options sont admises au titre du présent marché

Les variantes ne sont pas admises au titre du présent marché

### **1.4 Type du marché**

Le marché est un achat de prestation de service.

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du décret, selon une procédure adaptée librement par le pouvoir adjudicateur :

- Procédure adaptée suivant le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif à la commande publique : **PROCEDURE ENTIEREMENT DEMATERIALISEE**

## ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier de clauses techniques particulières et l'annexe technique
- L'offre du candidat
- La lettre de candidature selon le modèle DC1
- 

## ARTICLE 3 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE ET CONTACTS

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques. L'agent comptable paie les factures concernant les livraisons de l'établissement. Les règlements seront effectués par mandat administratif selon les délais et conditions réglementaires.

Pour tous renseignements d'ordre administratif, s'adresser à la Secrétaire Générale de l'EPLFPA 64

*Madame AUDURIEAU Viviane -Tél. : 05.59.33.24.10 Fax : 05.59.33.11.80*

[viviane.audurieu@educagri.fr](mailto:viviane.audurieu@educagri.fr)

#### TICLÉ 4 – DATE LIMITE DE DEPOT

Ce marché est entièrement dématérialisé et les offres devront **exclusivement** être postées sur la plateforme

AJI

**Ce pli portera les indications suivantes :**

*OFFRE POUR : location et maintenance de huit matériels d'impression/reproduction pour le LEGTA de Pau-Montardon, t le CFPPA et la halle technologique*

**Le vendredi 19 mars 2021 - 12heures**

Les plis qui seraient postés après la date et l'heure précitées, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### ARTICLE 5– PRIX DU MARCHÉ

**Les prix seront fermes durant toute la durée du marché soit 60 mois.**

#### ARTICLE 6– CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères désignés ci-dessous avec leur pondération :

- **la valeur technique du matériel - coefficient de pondération 40%**
- **la réactivité de la maintenance et livraison des consommables - coefficient de pondération 20%**
- **Coût de la location et de la maintenance – coefficient de pondération 40%**

#### ARTICLE 7 – INFORMATION DES CANDIDATS

Tous les candidats dont l'offre aura été écartée seront informés par courrier.